[redacted]

Supplément de L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 23 MARS 1836.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LITTLEFIELD.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi deuxième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield, les propriétés foncières, savoir:

1o. Un certain ilet ou portion de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous le numéro 73 au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse; ledit ilet borné par les rues Chesnut, Camp et First street et le faubourg Lafayette, mesurant cent quatrevingt deux pieds six pouces de face à la rue Chesnut, cent quatrevingt deux pieds six pouces sur la rue du Camp, trois cent dix neuf pieds six pouces de face à First street et trois cent dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du faubourg Lafayette, toute mesure américaine, acquis par le défunt de Mathieu Morgan, par acte passé devant Félix Grima, notaire public, en date du 8 juin 1835.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets, de la somme de treize cent trente trois piastres et un tiers, chaque, en date du 8 juin 1835, et payables dans un, deux, trois ans de leurs dates respectives, et la balance dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement: en cas que ces billets ne soient pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison à dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

2. Six lots de terre situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par le no. sept dans l'ilet no. quarante trois, au plan dudit faubourg dressé par Chs. F. Zimpel, en date du 21 février 1832, et annexé à un acte au greffe de Wm. Y. Lewis, notaire public, en date du 10 mars 1832; ledit lot de terre mesurant 30 pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no. six et de l'autre côté par le terrain no. huit, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, situé dans le même ilet que le terrain sus-décrit, mesurant d'après le plan ci-dessus, trente pieds quatre pouces de face à la rue des Nayades. sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no sept, et de l'autre par le terrain no. neuf, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.

Un autre terrain, même ilet, désigné sous le no. onze. mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent vingt un pieds quatre pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. 12, et de l'autre par les lots nos. sept, huit, neuf et dix, et dans le fonds par le lot no. six, avec les améliorations.

Un autre terrain, même ilet, désigné sous le no. douze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent vingt et un pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le no. onze, et de l'autre par le no. treize, et dans le fonds par le no. six, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même ilet, désigné au susdit plan, sous le no. 13, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine, sur cent cinquante et un pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. douze, et de l'autre par le no. quinze, et dans le fonds par le terrain no. trente deux, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même ilet, désigné au susdit plan sous le numéro quatorze, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de cent cinquante et un pieds huit pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le numéro treize, et de l'autre par le numéro quinze, et dans le fonds par le lot numéro trente deux, avec les améliorations.

Ces six lots de terre ont été acquis par le défunt de Wm. Mackey, par acte au rapport de Wm. Y. Lewis, notaire public, et seront vendus ensemble.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets, en date du 13 avril 1835, de la somme de treize cents piastres chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans et la balance payable dans un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

Et immédiatement après la vente des terrains sus-décrits, il sera offert en vente publique à l'encan, en vertu de l'ordre de cour susdit, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield et de Spencer Gloyd, ce dernier consentant à la vente du tout, les propriétés foncières, savoir:

1. Une portion de terre située derrière le faubourg Lafayette, désignée sous le numéro vingt-quatre au plan original, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, dressé par Joseph Pilié, voyer, le 6 février 1828, ladite portion de terre, ayant mesure française, trois cents pieds de face à la rue Jackson, et s'étendant en profondeur au faubourg Livaudais, sur la ligne duquel il mesure trois cents pieds neuf pouces, borné sur la ligne supérieure par le lot no. vingt et un, sur la ligne duquel il mesure trois cent cinquante deux pieds sept pouces et quatre lignes et demie, et sur la ligne inférieure par le lot no vingt cinq sur la ligne duquel il mesure trois cent trente et un pieds trois lignes, avec les améliorations. Cette portion de terre a été acquise par le défunt, conjointement avec Spencer Gloyd de Thomas Wells Beams, par acte passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, le sept mai 1835.

2. Un autre ilet de terre situé au faubourg Lafayette, borné par les rues Jackson, Live Oak, Joséphine et Magasins, désigné sous le numéro vingt deux, au plan original dudit faubourg, et mesurant deux cent quatrevingt dix sept pieds sur les rues Jackson et Joséphine, et trois cents pieds de face sur rues Live Oak et Magasins, plus ou moins, lequel ilet acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Thomas C. Cash, par acte pardevant Wm. Christy, notaire public, en date du 22 juin 1835.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets en date du 18 juin 1835, pour la somme de quinze cents piastres, chaque, payables respectivement en 1836, 1837, et 1838, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

3. Un autre ilet situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désigné au plan dressé par Benjamin Buisson, voyer de ladite paroisse en date du cinq mars 1832, et déposé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, sous le numéro cent quatorze, borné par les rues Washington, Sixth, Nayades et Apollon, mesurant trois cent pieds de face à la rue Washington, mesurant trois cents pieds de face à Sixth street, quatre cent quarante huit pieds de face sur chacune des rues Nayades et Apollon, mesure anglaise, avec les bâtisses, acquis par le défunt, conjointement avec Spencer Gloyd, de G. W. Campbell, par acte pardevant Wm. Boswell, notaire public, en date du 4 août 1835.

Conditions: l'acquéreur se chargera du payement de trois billets, en date du ler Août 1835, pour la somme de trois mille trois cent trente trois piastres et un tiers, chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le payement.

4o. Cinq lots de terre situés au faubourg Livaudais, désignés au plan original du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer de dite Paroisse, et déposé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, dans l'ilet no. quatorze et un, et aussi une portion des lots no. onze et no. quatorze, dans le même ilet, les lots no. un, deux, trois, quatre et cinq, mesurant, chaque, cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur cent vingt pieds de profondeur, le premier formant encoignure des rues Sixth et Laurel, et le dernier formant l'encoignure des rues Seventh et Laurel, et treize pieds, plus ou moins, de face à Sixth street du lot no. onze, et la même façade sur Seventh street, du lot no. quatorze, fesant un total de deux cents cinquante pieds de face à la rue Laurel, et cent trente trois pieds, plus ou moins, de face, aux rues Sixth et Seventh, acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Philip Harty, par acte pardevant William Boswell, notaire public, en date du 17 Juin 1835.

Conditions: $450 comptant, et l'acquéreur se chargera du payement de deux billets en date du 13 Juin 1835, pour la somme de huit cents piastres, chaque, et payable respectivement dans douze et dix huit mois, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Conditions: de la vente. les acquéreurs se chargeront du payement de tels billets qui vont échoir après la vente pour chaque portion des propriétés, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement en cas que les billets ne soient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
29 mars — Register des testamens.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant W. Y. Lewis notaire public aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—Attendu que Lange Craig a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Guillaume Antoine Pantoustier, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
26 mars — Reg. des Testamens.

AVIS—J'ai l'avantage de prévenir le public et mes amis que j'ai formé une société avec mon parent M. T. Descrime, sous la raison de F. Seignouret & Co. Je sollicite pour ma nouvelle maison, la continuation de préférence que m'ont toujours accordé les personnes qui ont su apprécier mon établissement.

La plus grande extension va lui être donnée pour la bonne confection des meubles d'après les modèles, et tout ce qui paraîtra de plus nouveau en Europe.

Le choix des étoffes et soieries pour meubles, les tentures, tapis, glaces, et généralement tous les objets d'ameublement et le goût seront choisis par le soussigné, qui a fixé sa résidance à Paris.

Un réglement général étant indispensable, j'engage les personnes auxquelles je puis devoir, d'envoyer recevoir, et celles qui me doivent d'avoir la complaisance de faire solder leurs comptes.
F. SEIGNOURET,
7 mars—8 — Rue Royale, No. 144.

475 SACS café de la Havane de qualité supérieure, en débarquement du brick Octavia, de la Havane, à vendre par
29 mars — MARTINEAU, CRUGER & Cie.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE SLOCOMB.—Jeudi le vingt-huitième jour d'Avril, 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magasin, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du feu Samuel B. Slocomb, et aussi pour compte de Mathew Morgan, Howard Henderson et James Colles, co-propriétaires, qui y consentent, une certaine portion de TERRE, située sur la Batture du faubourg Ste. Marie, ci-devant occupée par le moulin à scie, à vapeur, de Withers, divisée en lots suivant un plan, lequel sera exhibé à l'Arcade,—Savoir:

LE TERRAIN No 1, dans l'islet borné par les rues Gaiennié, Nouvelle Levée, Louisa et une rue projetée, formant l'encoignure de la rue Gaiennié et d'une autre rue projetée, ayant vingt-trois pieds onze pouces et six lignes de face sur la rue projetée, sur une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds deux pouces et quatre lignes et faisant face sur la rue Gaiennié.

LES TERRAINS No. deux, No. trois, No. quatre, No. cinq, No. six, et No. sept, se touchant les uns les autres, faisant face à la rue projetée, et chaque terrain ayant les mêmes dimensions que le numéro premier sus-décrit.

LES TERRAINS No. huit adjoignant le terrain numéro sept, faisant une des encoignures de la rue projetée et de la rue Louisa, ayant vingt trois pieds onze pouces et six lignes sur la rue projetée sur une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds deux pouces, quatre lignes face sur la rue Louisa.

Ces huit Lots de Terre sont bornés par derrière par une allée de cinq pieds de large, traversant l'islet de la rue Louisa à la rue Gaiennié. Les dits ont aussi l'usage de la dite allée.

LE TERRAIN No. neuf, ayant vingt-quatre pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds cinq pouces sur la ligne qui sépare le dit terrain de l'allée ci-dessus décrite.

LES TERRAINS No. dix, onze, et douze, ayant chacun vingt-quatre pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds cinq pouces.

LE TERRAIN. No treize, ayant vingt quatre pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds cinq pouces sur la ligne qui divise le dit terrain d'une allée de cinq pieds de large de la rue Louisa à la rue Gaiennié. Ces cinq lots de terre ont l'usage d'une allée de cinq pieds sur leur derrière, laquelle allée communique avec deux autres allées de cinq pieds de large de la rue Gaiennié à la rue Louisa.

Le No. Quatorze, formant l'encoignure des rues Louisa et Nouvelle Levée, ayant vingt trois pieds onze pouces et six lignes de face sur la rue de la Nouvelle Levée et une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds deux pouces et quatre lignes face à la rue Louisa.

LES TERRAINS Nos. quinze, seize, dix-sept, Dix-huit, dix-neuf et vingt, tous limitrophes les uns des autres, et ayant chacun vingt trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de quatre-vingt quatorze, deux pouces et quatre lignes.

LE TERRAIN No. vingt-et-un, faisant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Gaiennié, et ayant vingt trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée sur une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds deux pouces et quatre lignes, faisant face à la rue Gaiennié.

Les Terrains No. quatorze à vingt-et-un, inclusivement sont bornés par derrière par une allée de cinq pieds de large, traversant l'islet de la rue Gaiennié à la rue Louisa. L'usage de la dite allée est commun aux terrains dernièrement mentionnés.

LE TERRAIN No. vingt-deux, ayant vingt quatre pieds de face à la rue Gaiennié, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds cinq pouces sur une ligne séparant le dit terrain de l'allée, de cinq pieds de large ci-dessus décrite.

LES TERRAINS No. vingt trois, vingt quatre et vingt cinq, ayant chacun vingt quatre pieds de face à la rue Gaiennié, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds cinq pouces.

LE TERRAIN No. vingt six, ayant vingt-quatre pieds de face à la rue Gaiennié, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds cinq pouces à une ligne le séparant d'une allée de cinq pieds de large, courant de la rue Gaiennié à la rue Louisa.

Les Terrains depuis le numéro vingt-deux jusqu'au No vingt-six inclusivement sont bornés par derrière, par une allée de cinq pieds de large, communiquant avec deux autres allées, ayant chacune cinq pieds de large et courant de la rue Gaiennié à la rue Louisa, chacun des dits terrains a droit à l'usage commun de l'allée qui les borne.

SIX LOTS de Terre faisant face à la rue projetée, sur une profondeur jusqu'au fleuve Mississippi, bornés sur la ligne supérieure par la propriété de
et sur la ligne inférieure par la propriété de
et ayant chacun trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la rue projetée et de profondeurs différentes, comme suit:

LE TERRAIN No. vingt sept ayant cent quinze pieds de profondeur sur la ligne supérieure qui le sépare de la propriété de
et cent dix-huit pieds de profondeur sur la ligne inférieure qui le sépare du terrain No vingt-huit.

LE TERRAIN No. vingt-huit ayant cent dix-huit pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. vingt-sept et cent vingt et un pieds de profondeur qui le sépare du lot No vingt-neuf.

LE TERRAIN No vingt neuf ayant cent vingt et un pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No vingt-huit et cent vingt quatre pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No trente.

LE TERRAIN No trente ayant cent vingt quatre pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No vingt neuf, et cent vingt sept pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No trente et un.

LE TERRAIN No trente et un ayant cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No trente et cent trente pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No trente deux.

LE TERRAIN No trente deux ayant cent trente pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No trente et un, et cent trente trois pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de

CONDITIONS DE LA VENTE: A un crédit de un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 mars — Régister des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, Not. pub., aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de feu Hunt.—Vente par le régister des testamens—Mardi vingt-six avril 1836, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Harvey Hunt, la propriété décrite suivante, savoir:

Quatre lots de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet compris entre les rues St. Pierre, Toulouse, Rampart et Bassin, des dimensions et descriptions suivantes:

Les lots nos. dix et onze devront être vendus ensemble; le lot numéro dix ayant vingt pieds de face à la rue Rempart, sur une profondeur de soixante pieds, acquis par ledit Harvey Hunt, de la Compagnie de Navigation, par acte pardevant G. R. Stringer, not. public, le 24 avril 1829.

Le lot numéro onze attenant au no dix. et mesurant vingt pieds face à la rue Rempart, sur une profondeur de soixante pieds, acquis par ledit défunt Harvey Hunt de John Culbertson, par acte pardevant G R. Stringer, notaire public; le 8 mai 1831, ensemble les bâtisses en briques à deux étages, qui se trouvent sur les deux lots de terre, couvertes en ardoises, et calculées pour deux logemens, avec cuisine à étage en brique, pour chaque logement, citerne en briques, sous terre au milieu de la cour, bien cimentée et couverte, il y a attaché à la citerne une pompe dans la cour de chaque logement. Il n'y a qu'un corridor ou entrée commun aux deux logemens, dans toute la profondeur des bâtisses principales, et les cours sont séparées par une cloison en bois. Ces bâtisses sont neuves et en bon état, les cours et le corridor sont pavés en pierres plates et bien élevées. Les murs sont mitoyens, et en cas que les propriétaires des lots attenants voulussent s'en servir, ils seraient obligés de payer la moitié du coût.

Le lot numéro vingt deux situé dans le même ilet, borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Rempart et Bassin, et ayant vingt pieds face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, acquis par ledit défunt Harvey Hunt de Roswell Bebee, par acte pardevant Carlisle Pollock, notaire public, le 5 mars 1832, ensemble la maison à étage en briques, couverte en ardoises; ladite maison occupe toute la façade et est en bon état; le grenier est plafonné, il y a des lucarnes, latrine en brigues et la cour bien élevée et pavée en briques.

Le lot numéro vingt trois et attenant au numéro vingt deux, dans le même ilet, borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Rempart et Bassin, et ayant vingt pieds face à la rue Bassin, sur une profondeur de soixante pieds, acquis par ledit défunt Harvey Hunt de la Compagnie de Navigation, par acte pardevant G R. Stringer, notaire public, le 24 avril 1829, ensemble la maison étage en briques occupant toute la façade du lot, latrine en briques—Cour bien élevée et pavée en briques.

Toutes ces batisses et améliorations ont été assurées à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour un an, à dater du 23 septembre 1835—Les polices d'assurance seront transférées aux acquéreurs des dites batisses.

Un plan des propriétés ci-dessus décrites sera exposé à la Bourse Hewlett.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Boswell, esq not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 m.

COUR DES PREUVES—Attendu que FRANCISCO TIO a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jaymé Dols, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
17 mars — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Wortham, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu James S. Jeter—décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS,
22 mars. — Reg. des Testamens

SUCCESSION GALLY.—Vente par le régister des testamens—Jeudi 7 avril 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Joseph Gally.

Une goëlette nommée Eugénie du port d'environ 25 tonneaux avec ses agrès et apparaux et propriété, etc. telle qu'elle est mouillée au Bassin Carondelet. Conditions, comptant.
26 mars — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

MAGASINAGE.—A des prix modérés, dans le magasin Rue Tchoupitoulas, No. 57.
29 mars

SUCRE DE LA HAVANE—120 Caisses, à vendre par — C. WORSL[redacted]
29 mars

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LAUTIER.—Vente par le régister des Testamens—Lundi 18 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jules Lautier, l'esclave nommé: TINA, âgée d'environ quarante huit ans, s'adonnant parfois à la boisson.

Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 mars

SUCCESSION de feu EVANS.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi 19 avril 1836—à midi, à l'Arcade, rue des Magasins. entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Robert Evans, les actions et propriétés foncières, savoir:

1. Onze actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance des Négocians, sur chacune desquelles la somme de trente piastres a été payée.

2. Dix sept actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, sur chacune desquelles la somme de cinquante piastres a été payée.

3. Une action du fonds capital de la Compagnie de Presse à coton d'Orléans.

4 La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delord, audessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le numéro dix neuf, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt décembre 1833 et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire public, le 30 janvier 1829, ledit lot ayant, mesure française, cinquante et un pieds de face à la rue des Cours des Tritons, cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le sépare du lot no dix huit, cent dix huit pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot no, vingt, et cinquante un pieds un pouce sur la ligne du fonds.

5. Une certaine portion de terre située au faubourg Ste. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, formant encoignure des rues Carondelet et Hevia, mesurant, mesure anglaise, cinquante six pieds de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Hevia, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: les actions à soixante jours de crédit, et les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des tes.

N. B. Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 mars

SUCCESSION PRENDERGAST—Vente par le régister des testamens.—Lundi 18 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Mary Prendergast les esclaves, savoir:

1o. Isaac, nègre âgé d'environ 53 ans,

2o. Judith, sa femme, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, maladive et ses deux enfans Maria âgée d'environ huit ans et Isaac, âgé d'environ six ans.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs
17 mars

SUCCESSION de feu Barker.—Vente par le régister des testamens—Mardi 12 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Charles Barker, les propriétés ci-après décrites.

1o. Un certain lot de terre numéro 85, dans l'islet no. 7, borné par les rues Canal, Cirque, Commune et Bassin, mesurant 60 pieds de face à la rue du Cirque et s'étendant en profondeur 120 pieds jusqu'à la rue du Bassin, où il mesure 60 pieds de face, avec les bâtisses en bois &c., servant d'écuries.

2o. Un demi lot de terre attenant au lot sus décrit et mesurant 30 pieds de face à la rue du Cirque, et s'étendant en profondeur 120 pieds jusqu'à la rue du Bassin, où il mesure 30 pieds de face, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Un an de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant ——, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 mars.

SUCCESSION Sperier.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 21ème. jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Sperier, pour opérer un partage, une esclave, savoir:

Agathe, négresse créole, âgée d'environ 60 ans, adonnée à la boisson mais bonne blanchisseuse et cuisinière.

Conditions de la vente: A un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement des dits billets.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testa.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 mars

SUCCESSION de Newton—Vente par le régister des testamens.—Lundi le 25 avril 1836 à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Phineas Stewart Newton, le lot de terre suivant:

Un certain lot formant encoignure des rues Magasins et Edward, et mesurant trente huit pieds deux pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, sur cent vingt sept pieds dix pouces et une fraction de profondeur et face à la rue Edward, étant le no 8 de l'ilet de terre acquis par le défunt de H. J. Cullen, par acte, au rapport de Jules Mossy, notaire public, en date du deux mai 1835.

Conditions de la vente: l'acquéreur se charge du paiement de la somme de quinze cents piastres, payables, savoir: $750 payables le 2 au 5 avril 1836, et $750 le 2 au 5 de décembre 1836, et la balance comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant J. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 mars

SUCCESSION DE VEUVE COUSSOT—Vente par le Régister des Testamens—Mardi cinquième jour d'avril 1836 à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu veuve Françoise Jacob Berg veuve en premières noces de Jean Faisand Legros, et en seconde noces de Charles Coussot—Le mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles, meublans, trois pirogues, trois vaches et deux suivans.

La vente aura lieu au dernier domicile de la défunte, au bas du bayou St. Jean.—Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 mars — Régister des Testamens.

SUCCESSION de G. Clarkson.—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens.—mardi 5ème. jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 février courant, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu George Clarkson, et pour compte de Robert Hall, le dernier ayant consenti que son intérêt soit vendu, propriétaire par moitié indivise des propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre les rues St. Thomas et celle de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 119 pieds 6 pouces de profondeur, sur une ligne, et 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 14 pieds 6 pouces dans le fonds, ayant droit à une allée, lequel lot est désigné par le numéro 9.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 13 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 10.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et de 110 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces de large dans le fond, ayant droit à l'usage d'un allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 11.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 12.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward. sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro 13.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro 14.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, et à une autre derrière ledit lot de terre, le quel est désigné sous le numéro 15.

Conditions de la vente: Un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, qui porteront intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente; les acquéreurs se chargeront des paiement dûs sur la dite propriété et fourniront leurs billets endossés à satisfaction, pour le surplus, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 fev

SUCCESSION de J. B. Colson.—Mercredi le sixième jour d'avril 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Colson, dans la rue d'Orléans, entre les rues des Remparts et Bourgogne, le Mobilier dépendant de la dite succession, consistant en Meubles meublans et un Cheval.

Conditions de la vente:—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des tes
26 mars.

JAMBONS—45 boucauts en débarquement du bateau à vapeur Warren et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
29 mars — 7 Nlle. Levée.

363 SACS café de la Havane, sucre et cigarres; café vert de la Havane, 34 caisses; sucre brun, 6 caisses: 170,000 cigarres, première qualité, en débarquement de la goëlette St[redacted]
29 mars — par R. GRONIN[redacted]

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE HALL.—Vente par le régister des testamens—Jeudi 7 Avril à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chatres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pascal P. Hall, la propriété, suivante savoir:

Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg des religieuses, paroisse Jefferson, entre les rues St.-André et Ste.-Marie désigné sous le No. 4, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député-voyer, le 15 Avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St.-Amand 38 pieds 10 pouces 2 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces 2 lignes, du côté de la rue Ste.-Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.

Conditions: L'acquéreur s'obligera de payer neuf billet à ordre de la somme de $170 chaque, portant intérêt à 6 pour cent par an, et payables savoir le ler. payable le 13 de Janvier 1836, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à compter du 13 Janvier 1834, le second billet payable le 13 de Janvier 1837, ainsi de suite, le dernier billet échéant le 13 de Janvier 1844, et la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction, le tout portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. C. F. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant H. B. Cénas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 Mars.

SUCCESSION Sardina.—Vente par le régister des testamens.—Le Mardi 5 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan; pour compte de la succession de feu Manuel Sardina, l'esclave nommée,

Anny, négresse âgée d'environ vingt ans, adonnée à la boisson et au maronnage, étant dans le pays depuis son enfance.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des testamens

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs,

La vente ci-dessus doit avoir lieu immédiatement après celle de Clarckson. 26 fev

SUCCESSION DE LEE—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, le sixième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Lee, les actions de Banque et propriété foncière ci-après décrites, savoir:

1o. Une action de la compagnie de la Presse à Coton de la Nouvelle Orléans, payée en entier.

2o. Cinquante actions du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles vingt cinq piastres par action ont été payées.

3o. La moitié indivise d'un lot de terre, dans le faubourg Lacourse, de cette ville, formant une des encoignures des rues Tchoupitoulas et Oranger, mesurant soixante six pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et deux lignes de face à la rue Oranger, ensemble les bâtisses &c.

Conditions de la vente: La propriété foncière à un crédit de six, douze, dix huit et vingtquatre mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et les actions de Banque à un crédit de soixante jours aussi en billets endossés à satisfaction.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
1 mars

SUCCESSION de POUPONNE GOURGUE, f. c. l.—Vente par le régister des testamens—Vendredi, 8ème avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Pouponne Gourgue, f. c. l., une négresse nommée Sarah, âgée d'environ quarante neuf ans, bonne domestique de maison, et pouvant faire tout ce qui concerne le ménage d'une famille, pleinement garantie. Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 mars

SUCCESSION de JAS. ROWE.—Vente par le régister des testamens—Lundi 11 avril 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, les propriétés suivantes, appartenant conjointement à la succession de feu James S. Rowe et à Richard Russell, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans l'islet compris entre les rues du Camp, Girod, des Magasins et Poydras, au faubourg Ste. Marie de cette ville, désigné sur un plan sera exhibé à la vente, et ayant environ 30 pieds 9 pouces de face à la rue du Camp, sur environ 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus consistant en une maison et cuisine en briques &c.

2o. Un autre lot de terre situé dans le même islet, attenant au précédent, désigné sur le dit plan, et ayant environ 33 pieds 3 pouces de face à la rue du Camp, sur environ 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse briquetée entre poteaux, en bois &c.

3o. Le terme du bail du théâtre de la rue du Camp, étant de deux ans, à partir du ler. de juin prochain.

4o Et le même jour, à 10 heures du matin et en vertu du même ordre de cour, il sera vendu au Théâtre Américain, rue du Camp, les livres, musique et garde robe, appartenant à la ci-devant société de Russell et Rowe.

Conditions de la vente: La somme de $3125, payable comptant sur chaque lot de terre, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

Le terme du bail payable le ler. de juin prochain, et les livres, musique et garde-robe, payables le même jour, au moment de leur livraison, qui aura lieu le même jour.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 mars

SUCCESSION de James Madison Zacharie.—Vente par le register des testamens—Cour des Preuves.—Samedi 2 d'avril 1836, à midi, en vertu de deux ordres et d'un jugement de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de James McGary, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de feu James Madison Zacharie, savoir:

Un lot de terre avec la maison qui y est construite, et qui est la quatrième en partant de l'encoignure des rues du Canal et des Remparts, le dit lot mesurant 21 pieds 4 pouces plus ou moins, de face à la rue des Remparts, sur 49 pieds 6 pouces, plus ou moins, de profondeur, avec le privilège de l'allée de 3 pieds qui se trouve derrière, et qui ouvre sur la rue du Canal, ensemble la maison à 2 étages qui se trouve sur ce lot de terre, consistant en une cuisine, une salle à manger et 3 cabinets au rez de chaussée, 2 salles au premier, 2 chambres au second étage et 2 chambres domestiques au grenier, ainsi que des laterines, un puits et une cave, le tout étant fini, à l'exception d'une troisième couche de peinture pour laquelle on a contracté, et qui sera donnée sans délai.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant, un cinquième à 6 mois, un cinquième à 12 mois, un cinquième à 18 mois, et un cinquième à 24 mois de crédit, en ajoutant l'intérêt sur les billets à dater du jour de la vente jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B—L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 fev

SUCCESSION SLOCOMB—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, neuvième jour du mois d'avril 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Samuel B Slocomb, la propriété foncière, savoir;

Un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, dans l'islet borné par les rues Nouvelle Levée, St. Joseph, Tchoupitoulas et Market North sts., le dit lot de terre désigné par le numéro dix neuf, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et mesurant vingt et un pieds de face à la rue St. Joseph, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 mars

SUCCESSION DE FEU COUSSOT—Vente par le Register des Testaments, Mercredi 27 Avril 1836.

A midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Françoise Jacob Bang, veuve en premières noces de Jean Faisand Legros, et en secondes noces de Charles Coussot, les esclaves et propriété foncière, savoir:

1o. URSULE, mulatresse âgée d'environ 28 ans, blanchisseuse, repasseuse, et un peu cuisinière,

2o. JOURDAN, nègre, âgé de douze ans.

3o. JOSEPH dit CESAR, nègre, âgé de dix neuf ans, marron depuis huit mois.

4o. Un lot de terre situé au bas du bayou St Jean en cette paroisse, sur le côté droit du dit bayou, ayant quarante pieds de large, de la ligne qui le sépare du lot numéro deux à la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à M. Laveau Trudeau, maintenant à Maurice Rochon, et ayant de profondeur sur la première ligne (à droite) deux cent quatrevingt dix huit pieds, et sur la seconde ligne (à gauche) trois cents dix pieds. Le fonds sur une ligne à peu près parallèle au bayou, ayant quarante six pieds dix pouces trois quarts. Le dit lot designé sous le numero un, au plan de division de la propriété de la succession de dame Rose Casebergue, épouse de M. Buhour Dargy, dressé le treize mai 1823, et annexé à un acte passé le 9 octobre 1826, devant Felix de Armas, Notaire en cette ville. Ensemble les batisses y construites, appartenant à la succession de la dite défunte veuve Coussot, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de sieur François Lafargue—suivant acte passé le seize juin 1823, devant feu Michel de Armas, alors notaire en cette ville.

Conditions de la vente—six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hu. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 mars.

[redacted] sacs café vert de la Havane, premi[redacted] en débarquement du brick Planet de la H[redacted] à vendre par
29 mars — MA[redacted], CRUGER & Cie.

Ventes par le Shériff.

COUR DE PAROISSE.—Jeanne Antoinette Bozonier et autres vs. A. D. Guesnon et autres pour un partage.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville le jeudi 7 avril prochain, à une heure de relevée, un certain lot de terre situé en cette ville, rue Royale entre les rues Toulouse et St. Pierre, mesurant trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds, borné d'un côté par la propriété d'Isidore Labutut et de l'autre par celle du docteur Lemonnier; ensemble la maison en briques et les autres édifices qui s'y trouvent.

Conditions: Un et deux ans de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets devront être divisés en coupons, de manière à ce que chaque légataire puisse recevoir sa part immédiatement après la vente.
4 mars — FRED. BUISSON, shérif.

Pierre Pradat contre Leger Borel.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente: Un certain ilet de terre situé au faubourg d'Arcantel dans cette paroisse, désigné par le no. trente cinq (35) sur un plan original dressé par le voyer de cette ville. et déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
9 mars — FRED. BUISSON, shérif.

L. B. Macarty et autres contre A. B. Gaux.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé. il sera vendu le mardi 12 avril prochain, à une heure de relevée, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le lot no 3, de l'ilet no 4, sur un plan du dit faubourg dressé par Benj. Buisson, arpenteur, ledit lot mesurant 55 pieds (mesure anglaise) de face à la rue Barthelemi sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
9 mars — FRED. BUISSON, shérif.

Rose Metoyer contre James Hurst.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le dix huit avril prochain, à une heure de relevée, l'esclave nommée Rachel, âgée environ 18 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
17 mars — FRED. BUISSON, shérif

Pierre Duverges Benr. contre Chs. B. Lanusse.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 16 avril prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, encoignure des rues St. Claude et Ste. Anne, ayant mesure française soixante pieds de face à ladite rue St Claude sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Ste. Anne, plus ou moins de face ou en profondeur; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent—saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
14 mars — FRED. BUISSON, shérif.

Alexandre Parary vs. John Kellar.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District, j'exposerai en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi, 6 avril prochain, à une heure de relevée, les esclaves ci-après dénommés, savoir:

Jim, nègre âgé d'environ 21 ans.
Celia, négresse âgée d'environ 30 ans.
Mary, négresse âgée d'environ 24 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
3 m — F. BUISSON, shérif.

Joseph Anglaire contre Alcée Barbier.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi 9 Avril prochain, à une heure de relevée, **Trois Ilets de Terre** situés dans le faubourg Darcantel, en cette paroisse, désignés par les Nos. 72, 73 et 74, sur un plan original dressé par l'arpenteur de la ville, daté du 2 de Mai passé, et déposé en l'étude——Not. Pub.

Lesdits ilets ayant, mesure anglaise savoir:

L'ilet No. 72, compris entre les rues Nlle. Orléans, St. Bernard, Virginius et Léonidas, mesure 319 pieds 8 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Orléans, et la même mesure face à la rue Virginius, et la même do. à la rue Léonidas.

L'ilet No. 73, compris entre les rues St. Bernard, Nouvelle-Orleans, Virginius, et Canal, a les mêmes dimensions.

L'ilet No. 74, compris entre les rues St Bernard, Nouvelle Orléans, Carnot et Brutus, a les mêmes dimensions, chaque ilet contient 12 lots de terre.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de deux billets comme suit: $156 payables le 9 Juin, 1836 et $156 payables le 9 Juin 1837, la balance, s'il y en a une, payable comptant — F. BUISSON,
7 mars — shérif.

COUR DES PREUVES.—Les Président, Directeurs & Co. de la Banque de la Louisiane vs. Mde. Lucinda Adams et les héritiers de Jos. Adams—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mercredi 30 mars prochain, à une heure de relevée:

1°. Un lot de terre situé en cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq de l'ilet no. 12, entre les rues du Canal, Marais, Tremé et Jackson, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent vingt pieds entre deux lignes parallèles, mesure française, ensemble la maison de maître qui s'y trouve, ainsi que tous les autres édifices et améliorations sur ledit terrain.

2°. Un certain lot de terre situé entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. quatre dans l'ilet no. 14 sur un plan fait pour la corporation de cette ville par Jos Pilié, voyer, à la date du six février 1818, et annexé à un acte en l'office de Félix de Armas, notaire, du même mois, ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais et mesurant un pied français, soixante pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Marais.

3o. La moitié indivise d'une portion de terre dans le faubourg Lafayette, désigné par le no. quinze, ayant deux cent soixante et dix sept pieds de face à la rue Jackson et s'étendant dans la profondeur jusqu'aux terrains appartenant à Louis Foucher, sur la ligne desquelles elle mesure deux cent soixante dix sept pieds quatre pouces, bornée en haut par le lot no. quatorze, sur la ligne qu'elle mesure cinq cent soixante trois pieds cinq pouces cinq lignes et 3-5, en bas par le lot no. dix huit sur la ligne duquel elle mesure cinq cent soixante pieds neuf pouces, huit lignes et 4-5 Conditions—comptant.
27fev — FRED. BUISSON, shérif.

L. B. Macarty & Etienne Carraby contre Varnum Sheldon.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 1, 2 et 8, de l'ilet no. 4, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.

Les dits lots mesurant savoir (mesure anglaise). No. 1 et 2, 34 pieds 6 pouces chacun sur la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur.

Le no. 8, 31 pieds 3 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 158 pieds 1 pouce et trois lignes de profondeur.

Le no. 1, formant l'encoignure des rues Barthélemy et Casa Calvo, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
10 mars — F. BUISSON, sheriff.

L. B. Macarty et autres contre Chs. Hatrel et J. T. Even.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 12 avril prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Vingt quatre lots de terre situés au faubourg Washington et faisant partie autrefois de l'habitation appartenant à David Olivier et Joseph Lombert junr. désignés par les nos. 1 et 11 de l'ilet no. 16, et nos. 1 et 2 de l'ilet no 17, nos 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, et 7, et de l'ilet no 18; l'ilet no. 13 est composé de 12 lots, désignés par les no. 1 et 12 inclusivement. Les dits lots mesurent (mesure anglaise savoir:

Lot no. 1 de l'ilet no. 16, 31 pieds 3 pouces de face à la promenade des Bons Enfans sur 188 pieds un pouce et 4 de profondeur.

Lot no. 11, du même ilet, mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Barthelemy sur 120 pieds de profondeur.

Les lots no. 1 à 2 de l'ilet no. 17 mesurent 36 pieds 8 pouces chacun, de face à la Promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur. (Le lot no 1, formant l'encoignure des rues Bons Enfans et Barthelemy).

Les lots no. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet no 18, mesure 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Maxent, sur 20 pieds de profondeur. no 14, formant l'encoignure des rues Maxent et Amour.

Les lots no. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet no 13, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthelemy, sur 120 pieds de profondeur; les lots no. 1 et 10, formant l'encoignure des rues Barthelemy et Amour, et de l'autre côté des rues Barthelemy et Craps.

Les lots no. 11 et 12 du même ilet, mesurant, chacun 31 pieds 3 pouces de face, l'un sur la rue d'Amour et l'autre sur la rue Craps, sur 159 pieds 10 pouces et trois lignes sur la profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, sans réserve. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
10 mars — FRED. BUISSON, shérif.

Zénon Orso vs. Veuve Louise C. Orso; Désirée Orso Xaupi vs. la même.

COUR DE DISTRICT—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Cour de district du ler. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 26 mars prochain, à 1 heure de relevée.

La négresse nommée Françoise.

Un lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant 63 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
29 fev — F. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Zénon Orso vs. Vve Louise C. Orso; Désirée Orso Xaupi contre la même—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour du District du ler. District judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 26 avril prochain, à une heure de relevée.

Un certaine portion d'un lot de terre, située rue St. Pierre entre les rues de Chartres et Royale; ladite portion mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St. Pierre sur cent pieds de profondeur, est bornée vers la rue Royale par Nancy O'Hara et de l'autre côté, ainsi que dans le fonds par Veuve Clément Garcia, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
25 mars — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—L... et Ebaupin contre J. Garnier et F. Gardère, gérants des créanciers de A. Foucher, Jnr.—En vertu d'un alias fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi le 5 avril prochain à une heure de relevée.

Dix actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
25 mars — FRED. BUISSON, sheriff.

Townley et Prieur vs. Jn. D. Comesnil.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district je saisire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en cette ville, le jeudi 4 avril prochain. à une heure de relevée,

L'intérêt du défendeur dans le bateau à vapeur Louisiana, c'est-à-dire, la dernière du dit Steam-Boat Louisiana.

Termes de la vente: 6 mois de crédit, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, sur le dit bateau.
25 mars — F. BUISSON, shérif.

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu le jeudi 28 avril prochain 1836, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de Catherine Céleste Beaumont, décédée épouse de Gervais Arnoult,

HUIT LOTS DE TERRE,

situés au faubourg Lacourse, désignés par les Nos. 1 à 8, sur un plan dressé par B. Buisson, le 18 de janvier dernier, et déposé à l'Arcade de Banks.

Les Nos. 1 à 4 ayant chacun 25 pieds de face à la rue Thomas, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Robin et Joséphine.

Le No. 7, ayant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Thomas, sur 120 pieds de profondeur face à la rue Joséphine, avec la maison qui est dessus.

Le No. 8, ayant 28 pieds un pouce de face à la rue Joséphine, sur 175 pieds dix pouces de profondeur.

Conditions—Un quart payable comptant, et le reste dans un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 28 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 8 avril, à midi, à la bourse de Hewlett, **HUIT TERRAINS,** situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 1 à 8, de l'ilet 30, sur un plan dressé par Tournot, le 18 mars 1836.

Le No. 1, ayant 30 pieds de face à la rue Conti, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue des Marais.

Les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 ayant chacun 30 pieds de face à la rue Conti, entre les rues des Marais et Villeré, sur 120 pieds de profondeur.

Le No. 8, ayant 30 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Villeré: le tout mesure française.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit. 28 mars.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 31 mars courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé rue St. Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, ayant 44 pieds pied de face sur 84 de profondeur, attenant d'un côté au terrain qui sera mentionné ci-après: il y a sur ce terrain une belle maison basse en briques, couverte en ardoises et divisée en quatre beaux appartemens tapissés, deux desquels ont des cheminées en beau marbre noir; deux cabinets et une galerie vitrée, il y a sous le comble de cette maison deux grands appartemens avec cheminées, il y a en chacun un balcon en fer donnant sur les deux corridors qui sont de chaque côté de cette maison et cinq cabinets; sur la profondeur de ce terrain il y a un bâtiment à étage en briques couvert en ardoises servant de cuisine, cave et logement pour domestiques, dans la cour, qui est pavée en pierres plates, un bon puits en briques avec une pompe de Dietz.

Un autre terrain attenant d'un côté au précédent, et de l'autre au terrain de Mde Vve. Peychaud, ayant 25 pieds de face sur 84 de profondeur, il y a sur ce terrain une maison à étage en briques, avec balcon en fer ayant deux grands appartemens dans le bas, et deux autres avec un cabinet dans l'étage; sur la profondeur de ce terrain, il y a un bâtiment à étages en briques, couvert en ardoises, servant de cuisine, cave et logement pour domestiques; dans la cour, qui est pavée en pierres plates, une bonne pompe pour le puits: cette maison est louée $60 par mois.

Conditions: Payable, 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 2 avril prochain, il sera vendu, à midi, à l'Arcade de Banks,

HUIT SUPERBES TERRAINS

situés rue des Magasins, entre Poydras et Girod,

1. Le lot no 1, ayant 21 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue des Magasins, sur 163 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne supérieure, 162 pieds 3 pouces 1 ligne sur celle qui le sépare du lot no 2, et 21 pieds 6 pouces 7-2 tiers lignes sur la ligne du fond.

2. Le lot no 2, ayant 21 pieds 5 pouces 7 de lignes de face à la rue des Magasins, sur 163 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot no 1; 161 pieds 1 pouce sur celle qui le sépare du lot no 3, et 21 pieds 8 pouces 7-2 tiers lignes sur la ligne du fond.

3. Le lot no 3, ayant 21 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue des Magasins, sur 161 pieds 1 pouce 1 la ligne qui le sépare du lot no 2, 159 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne ultérieure, et 21 pieds 6 pouces 7-et tiers lignes sur la ligne du fond

4. Le lot no 4, ayant 21 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue des Tchoupitoulas. sur une profondeur entre deux lignes parallèles de 170 pieds 6 pouces 1 ligne.

5. Le lot no 5, ayant les mêmes dimensions que le lot no 4.

6. Le lot no 6, ayant do do do do.

Le tout mesure américaine et conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 15 mars 1836, et exposé à l'Arcade de Banks.

Les six lots ci-dessus sont loués à bail jusqu'au ler. Juillet prochain et seront vendus sujets audit bail.

7. Le lot no 1, ayant 32 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 85 pieds 8 pouces sur la ligne supérieure; 83 pieds 4 pouces sur la ligne inférieure, et 32 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

8. Le lot no 2, ayant 32 pieds 3 pouces de face à la rue des Tchoupitoulas, sur une profondeur de 85 pieds 8 pouces sur la ligne supérieure. et 83 pieds 4 pouces sur la ligne inférieure, et 32 pieds 6 pouces sur la ligne du fond:

Le tout mesure américaine et conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 18 mars 1836 et exposé à l'Arcade de Banks.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, à la charge des acquéreurs de se faire mettre en possession.

Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public, aussi à la charge des acquéreurs.
24 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 31 mars, à midi, à la Bourse Hewlett,

21 Lots de Terre situés au faubourg Washington, près de la presse à coton de la Levée, comprise dans l'ilet No. 9, entre les rues St-Ferdinand, Urquhart et Girod.

Le plan est déposé à la Bourse Hewlett

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. Mossy, not. pub aux frais des acquéreurs. 23 mars

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 mars 1836, il sera vendu le 7 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par Pierre Passebon à ses créanciers, savoir: 3 lots de terre situés à Mandeville, dans la paroisse de St. Tammany, de cet état, désignés par les nos. 2, 3 et 4 de l'ilet no. 84 renfermés par les rues Albert, Villeré, Colbert et Livingston, conformément au plan dressé le 14 janvier 18.. par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire. Les dits lots ayant chacun 250 pieds de face d'un côté, sur 237 pieds de face de l'autre côté, de tout mesure française.

Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dudit faubourg, par le no. 4 de l'ilet 118, ayant 80 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Espérance et Duel, sur 120 pieds de profondeur.

Sept lots de terre situés au faubourg Franklin, près cette ville, désignés par les nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'ilet 57, suivant un plan particulier de cet ilet dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville en date du 13 avril 1835, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire. Ledit ilet renfermé entre les rues Urquhart, Marigny, Girod et Mandeville, lesdits lots ayant chacun 85 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur, mesure anglaise.

Six terrains situés au faubourg Montreuil, désignés par les nos. 6, 7, 8, 9, 10, et 11 de l'ilet 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire; les terrains ayant chacun 31 pds. de face à la rue Desirée entre les rues Girod et Urquhart sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

La moitié indivise de deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 19 et 20, de l'ilet 55, sur un plan dressé par Joseph Pilié, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, lesdits lots ayant chacun 34 pds 6 pouces de face à la rue St Jean Baptiste, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 150 pieds de profondeur.

Un négrillon nommé Thomas âgé d'environ 11 ans.

Une négresse créole nommée Henriette, âgée d'environ 29 ans blanchisseuse, domestique et cuisinière; bon sujet, avec ses trois enfans, Charlotte âgée de cinq ans, Laurette, de 3 ans, et Joséphine de 3 mois.

Quinze actions au fonds capital de la banque de la compagnie des améliorations sur lesquelles $250 ont été payées.

Conditions; la négresse Henriette et ses trois enfans payables moitié le 10 novembre prochain et moitié le 10 novembre 1837, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Tout le reste comptant. 7 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LUNDI, 4 Avril prochain, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett,

13 terrains au faubourg Washington, très avantageusement situés cinq desquels font face au chemin public, et mesurent 40 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur irrégulière de 195 à 217 pieds; quatre font face à la rue Morales, et quatre aux rues Morales, Lesseps et France, ces huit derniers terrains ont de 47 à 60 pieds de face, sur une profondeur de 115 à 156 pieds.

Tous ces terrains seront vendus conformément aux plans qui seront exposés à la bourse. Ceux qui désirent faire un bon placement sont invités à les examiner.

Conditions: à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues Moreau et Casacalvo, ayant 50 pieds de face à la rue des Français, sur 145 pieds de profondeur; il y a sur ce lot une bâtisse en bas de cyprès d'environ 15 pieds de large sur 36 pieds de long.

Conditions: à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 mars

RIZ—100 tierçons, en débarquement du brick Arabian, de Charleston, à vendre par
29 mars — R. GRONING & Cie.

PAR T. MO[redacted]IDEL.

EN vertu d'un ordre d[redacted] Cour des Preuves, pour la paroisse [redacted] la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1835, il sera vendu le mercredi, 6 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, dépendant de la succession de Magdeleine Brazier, f. de c. l.

Un Terrain de 21 pieds 8 pouces de face à la rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison qui empiète de 4 pieds sur le lot voisin qui devra être coupée; et autres dépendances.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 8, 16 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 6 avril prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett

1. Un terrain situé en face du Bassin Carondelet, formant l'encoignure des rues Toulouse et du Bassin, mesurant 41 pieds pieds français de face à la rue du Bassin, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Toulouse: sur ce lot et face à la rue du Bassin, il existe une maison de cinq appartemens et une cuisine de deux chambres; sur la partie face à la rue Toulouse, une grande forge et une autre bâtisse de 4 appartemens.

2. Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, faisant face à la rue Toulouse, entre les rues des Marais et Villeré, ayant chacun 32 pds de face sur 100 de profondeur.

3. Trois lots de terre situés au même faubourg, faisant face à la rue Toulouse, entre les rues Tremé et des Marais, ayant chacun 32 pieds de face sur [illegible] profondeur. Le tout sera vendu conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions:—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an.

Actes de vente par devant Cénas, notaire, aux frais des acquéreurs. 22 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi 1er avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett:

10 lots de terre situés au faubourg Marigny désignés par les nos. 1, 2, 3, 5, 9, 10, 11, 12, et 13 dans l'ilet 97, d'après un plan dressé par Journot le 1er. mars 1836.

Lots nos. 1, 2, 3 et 5 ayant chacun 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées, entre les rues Magistrats et Vertu, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur.

Le no 6 ayant 32 de face à la rue des Magistrats entre les rues des Champs Elysées et des Français, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur, les nos. 9, 10, 12 et 13 ayant chacun 32 pieds de pieds de face à la rue des Français entre les rues Magistrats et Vertu, sur 156 pieds 10 pouces de profondeur.

Deux lots de terre formant l'encoignure des rues St Avide et des Français, désignés par les nos. 16 et 17, ayant chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue des Français, sur 117 pieds 10 pouces de profondeur.

Quatre lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2, 3 et 4, conformément au plan dressé par Journot le 18 mars 1836, ayant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Joséphine et Solidelle

Quatre lots de terre situés au faubourg Montreuil, ayant chacun 26 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bons Enfans et Amour.

Deux terrains situés au faubourg Marigny, ayant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pds de profondeur entre les rues Urquhart et Moreau.

Une négresse nommée Marie, âgée d'environ 21 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, pleinement garantie.

Les plans seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente. Conditions, à la vente. 26 mars

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi 31 mars, à midi, à la Bourse Hewlett:

Le nègre John âgé d'environ 20 ans, pleinement garanti, bon domestique de maison et aussi [illegible] vitrier; il est très intelligent et susceptible d'apprendre en bien peu de temps tout ce qu'on pourrait lui enseigner.

Conditions: payables le ler. mars 1837, le ler. mars 1838 et le ler. mars 1839, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant C. Pollock, not. pub.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu samedi 16 avril prochain, à midi, à la Bourse Hewlett:

La négresse Charlotte âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et excellente ménagère de maison. Elle sera vendue avec son enfant Charles, âgé de trois ans; Charlotte est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente seront passés pardevant Felix de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—8, 2ps

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 29 fevrier 1836, il sera vendu le Vendredi 1er d'avril 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci-après décrite, appartenant aux mineurs Maurice, Victorin et Joseph Montesquieu.

Un lot de terre, fesant parti du lot no. 2, ilet no. 50, situé dans le derrière de la ville, faubourg Tremé, le dit lot de terre mesurant en pieds français, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Tremé, borné d'un côté par la propriété de M. Jh. Forneret et de l'autre par celle de P. Rousseau, sur 120 pieds de profondeur, et mesurant sur la ligne du fond, 32 pieds 9 pouces de large, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: $800 comptant et la balance à [illegible] et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance, portera par clause spéciale intérêt à raison de 10 pour cent par an, du jour de l'échéance, sans pour cela autoriser le tireur à différer le paiement du dit billet.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1 mars—4

PAR DUTILLET & DELERY.

SAMEDI, 2 Avril, 1836, à midi, à la bourse de Hewlett:

Un Lot de Terre situé rue d'Amour, entre les rues St. Antoine et Bagatelle [faub. Marigny,] ayant 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par J. Bacchus et de l'autre par J. Ferrand, avec les édifices y construits, consistant en une Maison basse briquetée entre poteaux, deux grands appartemens, deux cabinets, une galerie et une cuisine de 2 chambres.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. 15 mars

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Vendredi 8 avril 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour clôre un compte de intéressés:

Un terrain situé à l'encoignure des rues Conti et Bourbon, ayant 53 pieds 31 pouces de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Bourbon, avec les deux petites maisons et dépendances qui y existent.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par Felix de Armas, notaire public. 15 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi, le 31 du courant à midi, à la bourse de Hewlett:—Une négresse nommée Marguerite, dite Caroline, créole, âgée d'environ 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bonne gardienne d'enfans, ayant été nourrice pendant longtems; garantie des vices et maladies prévus par la loi—Elle sera vendue avec son fils nommé Charles, âgé d'environ [illegible] ans.

Conditions: moitié comptant et la balance à [illegible] mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 25 m

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 nov. 1835, il sera vendu, le mardi, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Nicolas Miotou.

22 lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 1 à 22, de l'islet 8, sur un plan dressé par L. Surgi, le 28 février 1835, ayant les nos. 1 à 11 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lessepe, sur 120 pieds de profondeur; le no. 11, a 37 pieds 8 pouces de face à la rue Craps, sur 159 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les nos. 12 à 21, ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de France, sur 120 pieds de profondeur.

Et le no. 22, ayant 37 pieds 8 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 159 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions 1 et 2 ans de crédit.

Une Habitation située à environ deux milles au dessous de la ville, borné d'un côté par la propriété de C. Caffin, et de l'autre par celle de Mr. Pandelly, ayant un arpent de face au fleuve, sur 40 de profondeur, avec droit à la double concession, ensemble les bâtisses sont dessus et qui consistent en une maison de maître, cuisine, cabanes, à nègres, magasin, remise [illegible] écurie, le tout en très bon état.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 2 avril 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves de valeur, suivans:

Sprice, commandeur âgé d'environ	40 ans.
Lever, ouvrier de long, charretier	30 "
Isaac, forgeron,	35 ans
Louis, laboureur	35 "
Antoine do	[illegible] "
Charles do	[illegible] "
Henry do	[illegible] "
James, nègre de champ	50 "
Brown, parfait jardinier	45 "
Scipion, charretier et laboureur	40 "
Ade, 12 ans; Andrews, 8, orphelins	
Kitty, mulâtresse de champ	[illegible] "
Maria " domestique	24 "
Haga, négresse de champ	16 "
Suckey " "	24 "
Thérèse " "	18 "
Charlotte, domestique, un peu cuisinière,	35 "
Françoise, bonne couturière et blanchisseuse,	[illegible]
Betsy, fileuse, 45 ans	
Betsey et son enfant, 18 ans	
Louisa	25 ans, et son enfant Vaina,
Mary	28 ans, et son enfant Rebecca
Nancy, négresse de champ,	35 ans
Mulather " "	28 "
Piney " "	45 "
Joséphine, bonne domestique et garde-malade	

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et payables à 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente chez F. Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.

EAUDEVIE américaine — 50 quarts [illegible] vie d'imitation. [redacted] à vendre par
29 mars — [redacted] GRONING.